

Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du jeudi 1^{er} juin 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous nous réunissez ce jour afin d'examiner les demandes de temps partiels. A la lecture des documents que vous nous avez adressés, 217 professeurs des écoles ont déposé une demande pour travailler à temps partiel l'an prochain. Parmi celles-ci, 87 le sont sur autorisation. Nous rappelons, au sujet de ces dernières, que prendre un temps partiel est un choix qui implique pour les enseignants qui en font la demande un sacrifice financier conséquent et qu'il s'agit donc d'une décision dont on ne peut penser qu'elle se prenne à la légère. Depuis que celles-ci doivent être motivées, vous avez pu vous apercevoir que ces demandes ont bien plus pour objet de répondre à une nécessité (médicale, familiale, sociale,...) qu'à un simple désir. De même, dans un certain nombre d'autres cas, vous prévoyez de n'accorder que la quotité de repli. La plupart du temps, il s'agit d'enseignants pour lesquels cette quotité de repli engendrera une baisse de revenus beaucoup plus importante. Ainsi, vous avez dû être destinataire cette semaine d'un certain nombre de demandes de recours. Le SE-Unsa, qui abordera quelques-unes de ces situations lors du traitement de cette question en séance, vous demande d'ores et déjà d'accéder à l'ensemble de celles-ci.

Toujours sur les temps partiels, le SE-Unsa tient à saluer les efforts consentis par la division du personnel pour satisfaire les demandes de 80%. Ainsi, 38 collègues sur 46 obtiendront cette quotité l'an prochain, faisant passer le taux de satisfaction de 63 à 83% en un an.

Le passage à la Hors-Classe est également à l'ordre du jour de cette commission. Après avoir baissé l'an passé, le nombre de promus augmente à nouveau. Le passage du ratio de 5 à 5,5% se concrétise donc bien cette année dans notre département. Toutefois, le SE-Unsa vous avait alerté dès le mois de mars sur la modification de la date de prise en compte de la note pédagogique au sein de la note de service ministérielle de janvier. Lors de la dernière CAPD, à travers la formulation d'un vœu voté à l'unanimité, l'ensemble des représentants du personnel vous a demandé de maintenir la règle qui prévalait jusqu'alors. En effet, cette modification, décidée sans aucune concertation des organisations syndicales, lèse les collègues inspectés au cours du premier trimestre de

cette année scolaire.

Sur le même registre de l'iniquité de traitement, le SE-Unsa vous présentera en commission une situation particulière qui prouvera, une fois de plus, que la politique d'encadrement des notes par la mise en place de la grille départementale (en 2012) a considérablement lésé quelques collègues qui voient leurs possibilités de promotion entravées et par là-même une non reconnaissance de leur travail.

Pour conclure avec les sujets à l'ordre du jour, le SE-Unsa se félicite de voir examiner le nouveau barème déterminant le choix des candidatures individuelles aux stages de formation continue. En effet, notre organisation vous avait alerté voici plusieurs mois sur le fait que ce barème favorisait les enseignants qui avaient bénéficié du plus grand nombre de semaines de formation. Fidèle à sa conception d'un syndicalisme utile garantissant l'équité de traitement entre les personnels, le SE-Unsa peut s'enorgueillir d'avoir fait modifier ce barème.

Enfin, le SE-Unsa souhaiterait savoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, si vous avez été destinataire d'une consigne ministérielle relative à la parution, semble-t-il imminente, d'un décret permettant de revenir à la semaine de 4 jours. Vous nous aviez indiqué, lors de la dernière réunion de la CAPD, que vous communiqueriez sur ce sujet afin de rappeler que toute proposition de changement d'horaire pour la rentrée prochaine devait se baser sur la réglementation actuelle, à savoir le positionnement sur 5 journées. Ni les directeurs, ni les élus, n'ont semble-t-il été destinataires de ce type d'information. Votre position aurait-elle évolué ? Rappelons au passage que ce retour aux rythmes scolaires version 2008-2013, unanimement décriés à l'époque, fera à nouveau de la France l'un des pays dans lequel les écoliers ont le plus grand nombre d'heures de classe par an, tout en étant celui dans lequel ils ont le moins de jours de classe.